

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID : 021-212105019-20240124-D2024\_007-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de **POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 24 janvier 2024

---

Délibération du conseil municipal n°2024-007

---

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PIESVAUX, Maire.  
Date de la convocation : Le 4 janvier 2024

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT - M. Philippe CHAUCHOT - M. Yohann MORTIER-JEANNIN – M. Joseph COMPÉRAT – M. Jérémie BARDET – Mme Yvette CHAUCHEFOIN - M. Franck LALIGANT - M. Yves COURTOT

Étaient absents : Néant

Étaient excusés : Mme Nicole FILLON - Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER – Mme Sabrina MARKOWIAK – Mme Pauline CANARD

Pouvoir de :

Mme Nicole FILLON à Mme Evelyne GAILLOT

Mme Sabrina MARKOWIAK à M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Mme Pauline CANARD à M. Eric PIESVAUX

Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER à M. Jérémie BARDET

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages possibles : 15

## **OBJET : AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT**

Considérant que la commune de Pouilly-en-Auxois utilisera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les services numériques proposés par l'Agence Technique Départementale Ingénierie Côte d'Or le Département (ICO) ;

Considérant que cette utilisation entraînera l'ajout/un changement d'opérateur de mutualisation du dispositif de transmission des actes par voie électronique ;

Considérant que cette modification implique la nécessité de conclure, avec la Préfecture, un avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat ;

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID : 021-212105019-20240124-D2024\_007-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de **POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 24 janvier 2024

---

Délibération du conseil municipal n°2024-007

---

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 voix) de :**

- 1) Autoriser le Maire à signer l'avenant qui aura été établi à cet effet avec la Préfecture, pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVANTIN



Le Secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANNIN